



Hippocrates Electrosmog Appeal Belgium

Face au déploiement massif et inconsidéré des technologies sans fil, nous, professionnels de la santé, demandons au gouvernement de faire appliquer le principe de précaution afin de protéger la population et plus particulièrement les groupes les plus vulnérables dont font partie, notamment, les femmes enceintes et les enfants.

Exposition des enfants aux champs et rayonnements électromagnétiques de radiofréquences/micro-ondes

Informations, recommandations, liens utiles

Le Wi-Fi, les smartphones ou tablettes en 3G, 4G, le bluetooth, les fours à micro-ondes, smart TV, montres connectées, ect sont tous émetteurs de champs et rayonnements électromagnétiques de radiofréquences/micro-ondes artificiels (RF/MO).

Ces rayonnements ont été classés par le CIRC (OMS) comme *potentiellement cancérogènes* (classe 2B) en 2011 tout comme le plomb, le DDT, l'amiante, le tabagisme passif..., ceci sur base d'un risque accru de gliome, un type malin de cancer du cerveau, lié à l'utilisation du téléphone portable.

De nombreuses études indépendantes dont notamment le Rapport Bio- Initiative 2007 (revu en 2012 et 2014), corrélient l'exposition aux RF/MO avec des effets biologiques, non-thermiques: *effets sur l'ADN (effets génotoxiques), sur la carcinogenèse (favorisation des cancers, notamment leucémies chez l'enfant), sur le système de reproduction (baisse de la fertilité, anomalies du sperme) sur le système nerveux central (troubles du sommeil, neurotoxicité..), sur le système cardio-vasculaire (tachycardie, arythmie), ...*

<http://bioinitiative.info/BioInitiativeReport2012.pdf>

Ces effets biologiques sont nombreux et peuvent être délétères pour le vivant. Les recommandations et normes actuelles ne protègent pas la population contre ces effets puisqu'elles ne prennent en considération que les effets thermiques (phénomène d'échauffement). Des effets biologiques peuvent apparaître à des puissances beaucoup plus faibles que celles auxquelles surviennent les effets thermiques.

L'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, dans la résolution 1815 de 2011, a émis plusieurs recommandations, dont :

« concevoir des campagnes d'information destinées aux parents, enseignants et élèves (point 8.3.1) et d'interdire tous les téléphones portables, téléphones DECT, Wi-Fi ou WLAN dans les écoles (point 8.3.2) »

« (...) l'Assemblée recommande que les états membres du Conseil de l'Europe prennent toutes les mesures raisonnables pour réduire l'exposition aux champs électromagnétiques,

spécifiquement les fréquences de la téléphonie mobile et particulièrement l'exposition aux enfants et adolescents qui semblent être plus à risque pour des tumeurs au cerveau. »

« L'Assemblée recommande (...) de privilégier pour les enfants en général, et plus particulièrement dans les écoles et salles de classe, des systèmes d'accès à l'internet par connexion filaire et de réglementer de façon stricte l'utilisation du portable par les élèves dans l'enceinte de l'école »

En Belgique, plusieurs instances officielles ont également émis des recommandations :

Le SPF Santé Publique spécifie dans sa brochure "Les Champs électromagnétiques et la Santé" qu'il faut *"limiter l'exposition de longue durée aux champs magnétiques des enfants de moins de 15 ans."*

L'ONE a publié dans sa brochure 24 (2015) des recommandations sur l'utilisation du WI-FI dans les milieux d'accueil:

- *« si cela est possible, de ne pas installer de Wi-Fi et d'utiliser uniquement le système par câble pour l'accès internet ;*
- *s'il y a un système Wi-Fi : de placer la borne Wi-Fi et le PC dans un lieu où les enfants ne vont pas, hors des pièces de vie et surtout hors des dortoirs; d'éteindre la borne Wi-Fi dès qu'elle n'est pas utilisée ;*
- *pour l'utilisation d'une durée plus ou moins longue du PC, il est préférable de se connecter par câble car toute personne qui fait usage d'un poste raccordé au réseau par le Wi-Fi, se trouve à très courte distance de l'émetteur de sa propre machine. Le rayonnement émis par celle-ci est alors aussi important que celui d'une borne Wi-Fi. »*

Rapport Groupe de Travail : Ondes EM A l'école, ONE 2017 :

« 1) Limiter l'exposition des enfants aux ondes EM-RF en général (en tenant compte de l'évolution de l'utilisation des nouvelles technologies avec l'âge). Cette mesure est, en toute logique, valable à la maison aussi.

2) Information/formation sur l'utilisation « avisée et précautionneuse » des nouvelles technologies de l'information/communication, à destination des directions et pouvoirs organisateurs, des enseignants et des élèves, dans un esprit « d'empowerment ».

3) Information et communication transparente aux parents et aux élèves sur le projet d'établissement »

Le Conseil Supérieur de la Santé (2014): *« L'incertitude quant aux conséquences pour la santé a plutôt tendance à augmenter. Etant donné les lacunes persistantes et le manque de recul sur les conséquences potentielles d'une exposition à long terme, il considère toutefois que la prudence s'impose »,...« le principe de précaution peut être utile pour veiller à ce que ce développement ne mette pas en danger la santé publique de manière irréversible ».* www.css-hgr.be

Hippocrates-Electrosmog-Appeal Belgium, 2019:

Au vu de ce qui précède et plus encore (liste non-exhaustive de publications pertinentes et recommandations étrangères), nous, médecins belges, sonnons l'alerte et appelons à l'application du Principe de Précaution en vue de protéger les jeunes générations et particulièrement les enfants et femmes enceintes des dangers potentiels liés à l'exposition chronique aux champs et rayonnements électromagnétiques de radiofréquences.

Cet appel est réalisé par un groupe de médecins ayant étudié la littérature scientifique indépendante de l'industrie. Nos conclusions sont que **le principe de précaution n'est actuellement pas appliqué et que la santé des citoyens est actuellement menacée par la surexposition à ces champs électromagnétiques** (smartphones, antennes, wifi).

Les enfants étant plus sensibles aux facteurs environnementaux, leurs organes étant immatures et en plein développement, il est primordial de ne pas les exposer inutilement à ces rayonnements artificiels. Par ailleurs, les risques peuvent être accrus en raison des effets cumulatifs d'une exposition prolongée.

Notre appel qui regroupe les demandes adressées au gouvernement pour augmenter la protection des citoyens peut être signé par tout professionnel de la santé. (Actuellement 260 signatures).

Cet appel ainsi qu'une synthèse à ce sujet et une liste non –exhaustive de publications pertinentes figurent sur notre site :

www.Hippocrates-Electrosmog-Appeal.be

A savoir, **ailleurs dans le monde**, le WI-FI a été officiellement déconseillé voire interdit ou retiré dans certaines écoles en Angleterre, en Allemagne et en Autriche, en Australie, Nouvelle Zélande, Suisse, USA, Israël, ainsi que dans des universités au Canada.

<http://ehtrust.org/wp-content/uploads/2015/12/Schools-and-Wireless-Briefing-October-2015.pdf>

http://www.cellphonetaskforce.org/?page_id=128

De nombreux scientifiques indépendants, dans le monde entier mettent en garde contre l'usage du WI-FI dans les écoles. Voici une liste non-exhaustive de ces appels à la prudence :

La Prof. Magda Havas (Canada) met en garde et persévère pour dénoncer les dangers du Wifi à l'école depuis plusieurs années déjà : (2009)

« Les enfants sont plus sensibles aux contaminants de l'environnement notamment ceux comprenant des rayonnements micro-ondes. Le Rapport Stewart (Uk-2000) a recommandé que les enfants ne devraient pas utiliser les téléphones mobiles, sauf pour des situations d'urgence. Le téléphone portable expose la tête aux irradiations micro-ondes. Un ordinateur sans fil (WiFi) expose toute la partie supérieure de votre corps et si vous avez l'ordinateur posé sur vos genoux, il expose ainsi vos organes reproducteurs, ce n'est pas souhaitable, surtout pour de jeunes enfants et des adolescents. »

« Pour ces raisons, il est irresponsable d'installer la WiFi qui génère des irradiations artificielles micro-ondes dans un milieu scolaire où les jeunes enfants passent de nombreuses heures chaque jour ».

<http://www.cqlpe.ca/pdf/AvisMedicalContreWiFi.pdf>

http://www.robindestoits.org/Lettre-ouverte-aux-parents-enseignants-et-conseillers-scolaires-en-ce-qui-concerne-les-reseaux-WiFi-dans-les-ecoles-Dr_a915.html

La Neuro pédiatre, le Dr Martha Herbert, à Harvard, neuropédiatre et chercheuse en neurosciences à la faculté de médecine de Harvard : *« Les technologies actuelles ont été conçues et développées sans tenir compte des impacts biologiques autres que les effets thermiques. Nous savons maintenant qu'il existe un large éventail d'effets qui n'ont rien à voir avec l'échauffement des tissus. La revendication des défenseurs du wifi [par exemple] selon laquelle la seule préoccupation serait les effets thermiques est maintenant définitivement dépassée scientifiquement. »*

<http://www.priartem.fr/Courrier-du-Docteur-Martha-R.html> (2013)

Lettre de l'Académie Américaine de Pédiatrie au sujet de l'impact des champs électromagnétiques sur les enfants et du WiFi dans les écoles, 2012

https://ehtrust.org/wp-content/uploads/2012/12/aap_support_letter_cell_phone_right_to_know_act.pdf

Appel international de 206 scientifiques renommés à l'ONU et l'OMS (2015) concernant les dangers de l'exposition croissante des jeunes aux ondes électromagnétiques

<https://emfscientist.org/>

Appel de Reykjavik (2017) au sujet des technologies sans fils dans les écoles

http://www.peccem.org/DocumentacionDescarga/Cientificos/Declaraciones/Reykjavik%20Appeal_170224_fr.pdf

Russian National Committee on Non-Ionizing Radiation Protection (2012) a officiellement recommandé que le WI-FI ne soit pas utilisé dans les écoles.

<http://youtu.be/5CemiJ-yIA4>.

En France : Projet de citoyens éveillés à cette problématique : Ecole Numérique sans ondes WI-FI : www.ensow.fr

Loi Abeille (2015) : interdiction du WI-FI dans les crèches

Synthèse réalisée par les,

Dr Vinciane VERLY et Magali Koelman CU Médecine Scolaire,

Pour Hippocrates-Electrosmog-Appeal.be